

CE QU'ON A GAGNÉ, NE LE PERDONS PAS !



Sécurité sociale

Formation professionnelle

Code du Travail

Assurance Chômage

Salaires Conventions collectives

Médecine du travail Congés payés

Assurance maladie

Temps de travail Retraites

Salaire minimum

LE 19 MARS

Mobilisation et grève interprofessionnelle

- **9 H 30 RASSEMBLEMENT DEVANT LA SOUS PREFECTURE DE VALENCIENNES POUR DEPOSER UN CAHIER DE REVENDICATIONS**
- **12 h 45 , SUR LE PARKING DE LA STATION DE TRAM <<NUNGESSER>>, AVENUE POMPIDOU BUS GRATUIT POUR LA MANIF SUR LILLE DE 14H30 L'APRES MIDI**